

# Dématérialisation des Contrats de Vente de Vins d'Alsace en Vrac

Sur le portail du CIVA www.vinsalsace.pro

## **NOTICE EXPLICATIVE**

Le CIVA a mis en place à partir de la campagne 2012/13, une plateforme de dématérialisation des contrats de vente de vins d'Alsace en vrac.

Cette plateforme permet la création d'un contrat, sa validation par les différentes parties et le suivi des enlèvements jusqu'à sa clôture.

Pour chaque contrat le responsable (courtier ou acheteur) se charge de la création du contrat et de son suivi.

Une fois le contrat saisi, les autres parties (vendeur / acheteur) sont invitées à LE signer électroniquement dans un délai de 5 jours ouvrés.

Pour cela, il est nécessaire d'avoir créé son compte sur le portail du CIVA <u>www.vinsalsace.pro</u>.

CIVA - Conseil Interprofessionnel du Vin d'Alsace

Contacts au CIVA 03 89 20 16 20

Dominique Wolff dominique@civa.fr

Béatrice FISCHER beatrice@civa.fr

## **SOMMAIRE**

#### 1. LE RESPONSABLE DU CONTRAT

- 1.1. Gestion de l'annuaire des contacts
- 1.2. Création du contrat et suivi
- 1.3. Gestion des enlèvements

## 2. LES SOUSSIGNES

2.1. Echanges de mails

## 3. ANNEXES

- 3.1. Pictogrammes et Boutons
- 3.2. Pdf du contrat

## 1. LE RESPONSABLE DU CONTRAT

Le responsable du contrat est, soit le courtier, soit l'acheteur lui-même s'il achète en direct.

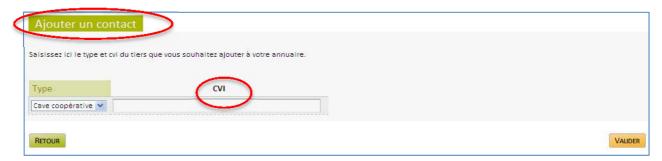
Le responsable gère le contrat depuis sa création jusqu'à sa clôture, et dispose d'un annuaire avec ses contacts

### 1.1 GESTION DE L'ANNUAIRE

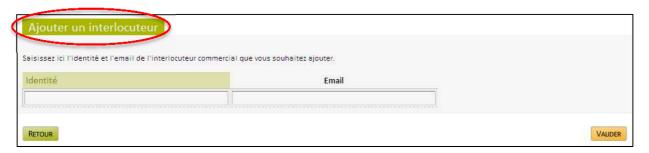
Vous disposez dans votre annuaire, par catégorie, de tous les contacts déclarés sur vos contrats de vente depuis la campagne 2011/2012



Vous pouvez en ajouter dans chacune des catégories, en cliquant sur « ajouter » et en saisissant le n° CVI (ou le n° CIVABA s'il ne possède pas de n° CVI)



Vous pouvez également rajouter des interlocuteurs commerciaux (nom + adresse mail) L'interlocuteur commercial est la personne qui est en charge de la transaction



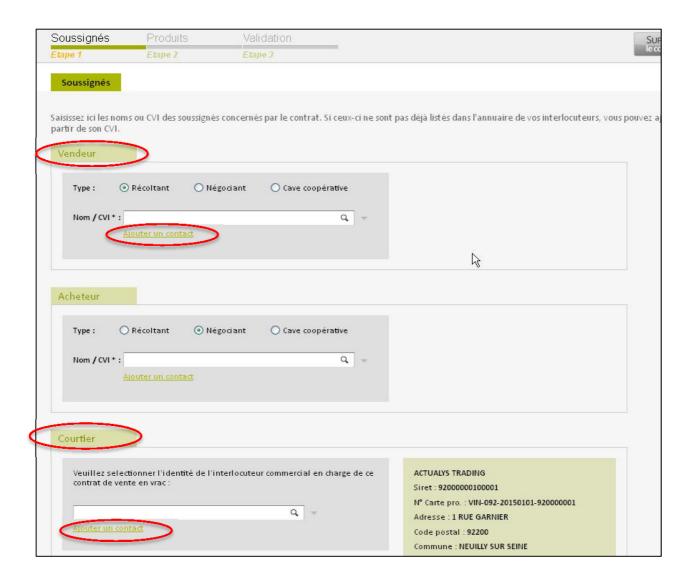
#### 1.2 CREATION D'UN CONTRAT

Dans l'espace de gestion des contrats, cliquer sur



Vous saisissez ici les « soussignés » du contrat, c'est-à-dire le vendeur et l'acheteur si vous êtes le courtier, ou uniquement le vendeur si vous êtes acheteur en direct, ainsi que l'interlocuteur commercial qui a géré la transaction.

En saisissant le début du nom ou le début du n° CVI, le système vous propose les opérateurs présents dans <u>votre</u> annuaire. Si l'opérateur recherché n'est pas présent, vous pouvez l'ajouter ici en utilisant les boutons <u>ajouter un contact</u> ou en retournant dans la gestion de votre annuaire.



Après validation des soussignés, vous saisissez les Produits :

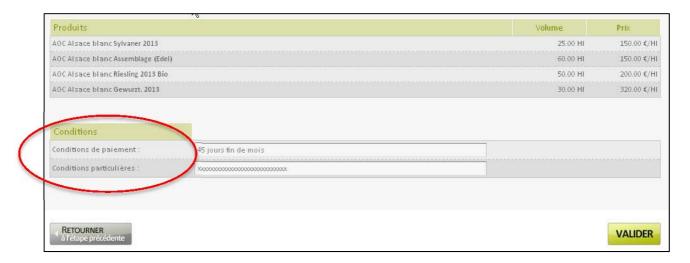
	l'hectolitre et le volume estimé.						
Produits	Dénomination	Millésime	Volume		Prix		
AOC Alsace blanc Sylvaner		2013	25.00	н	150.00	€/HI	
AOC Alsace blanc Pinot Blanc				н		€/HI	
AOC Alsace blanc Assemblage (Edel)			60.00	н	150.00	€/HI	
AOC Alsace blanc Riesling	Bio	2013	50.00	н	200.00	€/HI	
AOC Alsace blanc Pinot Gris				н		€/HI	
AOC Alsace blanc Muscat				н		€/HI	
AOC Alsace blanc Gewurzt.		2013	30.00	н	320.00	€/HI	
AOC Alsace Pinot noir Pinot Noir				н		€/HI	
AOC Alsace PN rouge Pinot Noir				н		€/HI	
AOC Crémant d'Alsace Blanc				н		€/HI	
AOC Crémant d'Alsace Rosé				н		€/HI	

Les zones « dénomination » et « millésime » sont facultatives

Le système vous propose la liste des produits les plus souvent concernés par les transactions en vrac, mais vous pouvez en ajouter en cliquant sur ajouter un produit



Vous avez également la possibilité de saisir des « conditions de paiement » et/ou des « conditions particulières » qui doivent apparaître sur le contrat.



Lorsque vous avez validé le contrat, un mail est automatiquement envoyé aux autres soussignés, les invitant à signer le contrat dans un délai maximum de 5 jours ouvrés.

Si le contrat n'est pas signé par <u>tous</u> les soussignés dans ce délai, il sera automatiquement supprimé au motif de dépassement du délai imparti.

Aussi longtemps qu'aucune retiraison n'a été effectuée, vous pouvez annuler le contrat en indiquant obligatoirement le motif de la suppression

(attention : seul le responsable du contrat peut annuler le contrat)



Vous pouvez suivre l'état d'avancement des contrats en cours, sur l'écran de gestion de vos contrats



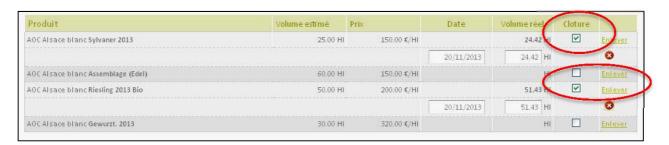
Lorsque tous les soussignés ont signé le contrat, il est alors validé par le CIVA qui lui attribue un n° de Visa.

Les signataires sont destinataires d'un mail et la marchandise peut alors être enlevée.

Vous avez la possibilité d'accéder à l'historique de vos contrats en cliquant sur voir tout

#### 1.3 GESTION DES ENLEVEMENTS

L'enlèvement des différents lots peut être effectué en une ou plusieurs fois selon le cas. Il suffit pour chaque lot de préciser la date et le volume enlevé. Lorsqu'un volume est enlevé en plusieurs fois, le système affiche autant de lignes que d'enlèvements.



Lorsque le volume réel chargé approche du seuil de + ou - 10% du volume estimé, le système coche automatiquement la case « clôture ». Vous pouvez néanmoins la décocher si besoin.

#### Autres cas de figure:

Lorsque le volume chargé est inférieur au volume estimé (au-delà du seuil de 10%) et qu'aucun chargement complémentaire n'est prévu pour ce lot, vous devez le clôturer manuellement en cochant vous-même la case « clôture ».

Si exceptionnellement un des produits présents sur le contrat n'est plus disponible à la vente, vous saisissez « 0 » dans la case « volume réel » et vous cochez la case « clôture ».

Lorsque l'ensemble des lots a été enlevé : Date AOC Alsace blanc Sylvaner 2013 24.42 HI 25.00 HI 150.00 €/HI 20/11/2013 24.42 HI V AOC Alsace blanc Assemblage (Edel) 60:00 HI 150 00 €/HI 61.28 H 04/12/2013 20.00 HI 41.28 HI 51.43 HI AOC Alsace blanc Riesling 2013 Bio 50.00 HI 200.00 €/H 20/11/2013 51.43 HI V 28.85 HI AOC Alsace blanc Gewurzt, 2013 30.00 HI 320.00 €/HI 04/12/2013 28.85 HI

le système vous invite à clôturer définitivement le contrat :



Tous les soussignés reçoivent alors un mail avec en pièce jointe une copie du contrat en format pdf, reprenant les volumes estimés, ainsi que les volumes réels avec les dates d'enlèvement respectives.

### 2. LES SOUSSIGNES

#### 2.1 ECHANGES DE MAILS

#### **Email de Proposition de Signature**

Une fois le contrat créé sur la plateforme du CIVA par le responsable du contrat, les soussignés sont destinataires d'un mail les invitant à signer électroniquement le contrat.

#### Exemple de mail :

```
Sujet: [Contrat vr.c] Demande de signature (**CTUALYS Courtier - créé le 25/09)

De: Contrats CIVA ste declaration @civeris*

Date: 31/10/2013 15:08

Pour: "ACTUALYS Vigneron"

Contrat vrac du 25/09/2013

Vendeur: ACTUALYS Vigneron

Acheteur: ACTUALYS Négociant
Courtier: ACTUALYS Négociant
Courtier: ACTUALYS Courtier (votre interlocuteur: M. Chichery)

Ce contrat attend votre signature. Pour le visualiser et le signer cliquez sur le lien suivant: http://declaration.vinsalsace.pro/

Pour être valable, le contrat doit être signé par toutes les parties et visé par le CIVA. Le PDF correspondant avec le numéro de visa CIVA vous sera alors envoyé par courriel.

Attention si le contrat n'est pas signé par toutes les parties dans les 5 jours à compter de sa date de saisie, il sera automatiquement supprimé.

Pour toutes questions, veuillez contacter l'interlocuteur commercial, responsable du contrat.

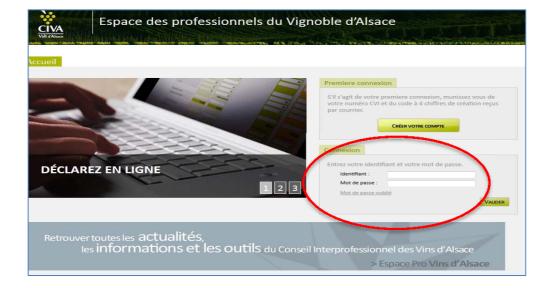
L'application de télédéclaration des contrats du CIVA
```

Sont mentionnées dans ce mail, la date de création du contrat ainsi que les différentes parties concernées. Il est également précisé que le contrat doit être signé dans un délai maximum de 5 jours.

Les soussignés sont invités à signer le contrat Pour ce faire il faut cliquer sur le lien <a href="http://déclaration.vinsalsace.pro">http://déclaration.vinsalsace.pro</a>

#### Signature du Contrat

Le lien renvoie vers le portail du CIVA où il faudra s'identifier (identifiant + MP)



Une fois identifié, le soussigné arrive directement sur le contrat à signer :



Sur cet écran sont reprises les principales informations du contrat :

- Coordonnées des vendeur/acheteur et le cas échéant du courtier
- Les produits concernés avec pour chacun le volume estimé et le prix
- Les conditions de paiement et éventuelles conditions particulières.

Si ces données sont conformes à la transaction, il suffit de cliquer sur « signer »

**Une fois le contrat signé**, le signataire est destinataire d'un mail de confirmation de signature de ce type :

```
Sujet: [Contrat vrac] Confirmation de signature (ACTUALYS Courtier - créé le 25/09)
De: Contrats CIVA <tdedeclaration@civa.fr>
Date: 31/10/2013 15:08
Pour: "ACTUALYS Vigneron"

Contrat vrac du 25/09/2013

Vendeur: ACTUALYS Négociant
Courtier: ACTUALYS Négociant
Courtier: ACTUALYS Courtier (votre interlocuteur: M. Chichery)

Votre signature a bien été prise en compte pour ce contrat.

Pour consulter le contrat, cliquez sur le lien suivant: http://declaration.vinsalsace.pro/

Le contrat validé en pdf vous sera envoyé après validation de toutes les parties.

Pour toutes questions, veuillez contacter l'interlocuteur commercial, responsable du contrat.
```

#### **Validation du Contrat**

Cependant le contrat ne sera validé que lorsque toutes les parties l'auront signé.

Une fois que toutes les parties ont signé, le contrat est validé et visé par le CIVA. Les soussignés en sont informés par un mail de ce type :

```
Sujet: [Contrat vra [ Validation du contrat n° 1234 (ACTUALYS Courtier - créé le 25/09)
De: Contrats CIVA * tedeclaration@civa.fr
Date: 31/10/2013 15:08
Pour: "ACTUALYS Vigneron"

Contrat vrac du 25/09/2013 (Visa n° 1234)

Vendeur: ACTUALYS Vigneron
Acheteur: ACTUALYS Négociant
Courtier: ACTUALYS Négociant
Courtier: ACTUALYS Courtier (votre interlocuteur: M. Chichery)

Ce contrat, ayan été validé par toutes les parties, a été visé par le CIVA.

Vous trouverez ci-joint la version pdr avec le numero de visa suivant 1234.

Dés que tous les enlèvements auront été effectués le contrat sera cloturé et vous receverez un nouveau mail avec en pièce jointe le contrat définitif comportant les volumes rééls.

Il sera également accessible sur la plateforme du CIVA à l'adresse suivante: http://declaration.vinsalsace.pro/

Pour toutes questions, veuillez contacter l'interlocuteur commercial, responsable du contrat.

L'application de télédéclaration des contrats

Pièces jointes:
20130925_ContratVrac_ACTULYSVigneron-ACTUALYSNégociant-ACTUALYSCourtier.pdf (130 Ko)
```

Le contrat validé et visé par le CIVA sera joint à ce mail.

Au fur et à mesure des enlèvements le responsable du contrat (initiateur) se chargera de mettre à jour les enlèvements jusqu'à clôture du contrat.

#### Clôture du Contrat

A la clôture du contrat, toutes les parties seront informées par un mail de ce type :

```
Sujet: [Contrat vr. Cloture du contrat n° 1234 (ACTUALYS Courtier - créé le 25/09)

De: Contrats CIVA subdeclaration@civa f.

Date: 31/10/2013 15:08

Pour: "ACTUALYS Vigneron"

Contrat vrac du 25/09/2013 (Visa n° 1234)

Vendeur: ACTUALYS Vigneron

Acheteur: ACTUALYS Négociant
Courtier: ACTUALYS Négociant
Courtier: ACTUALYS Courtier (votre interlocuteur: M. Chichery)

Tous les enlèvements ayant été effectués, ce contrat a été cloturé.

Vous trouverez ci-joint la version pdf avec les volumes rééls.

Nous vous invitons à bien conserver ce document, preuve de la transaction passée entre les différentes parties.

Il sera également accessible sur la plateforme du CIVA à l'adresse suivante: http://declaration.vinsalsace.pro/

Pour toutes questions, veuillez contacter l'interlocuteur commercial, responsable du contrat.
```

Le contrat visé comportant les volumes réels chargés ainsi que la ou les dates de chargement, sera joint en version pdf.

#### Refus ou annulation d'un contrat

Si, avant validation du contrat, l'une des parties refuse les conditions du contrat ou si le contrat n'a pas été signé par toutes les parties dans un délai de 5 jours, il sera annulé

Les parties seront informées par un mail de ce type avec le motif de l'annulation :

```
Sujet : [Contrat vac] Annulation (ACTUALYS Courtier – créé le 25/09)
De : Contrats CIVA
                       uon@civa.fr>
Date: 31/10/2013 15:08
Pour: "ACTUALYS Vigneron'
Contrat vrac du 25/09/2013
Vendeur : ACTUALYS Vigneron
Acheteur : ACTUALYS Négociant
Courtier: ACTUALYS Courtier (votre interlocuteur: M. Chichery)
Ce contrata été annulé pour le motif Non signature dans un délai de 5
jours ».
Néanmoins, il reste consultable sur la plateforme du CIVA, accessible depuis le
lien suivant : http://declaration.vinsalsace.pro/
Pour toutes questions, veuillez contacter l'interlocuteur commercial,
responsable du contrat.
L'application de télédéclaration des contrats
```

## **ANNEXES**

#### 2.2 PICTOGRAMMES ET BOUTONS

En regard de chaque soussigné figure un pictogramme indiquant si celui-ci a validé ou non le contrat. Les actions possibles sont : signer ou visualiser

Instance de signature :



Validé



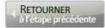
Le responsable du contrat est signalé ainsi :



Autres boutons disponibles dans l'application :







## 2.3 Modèle du contrat version pdf



CONTRAT DE VENTE EN VRAC DE VINS AOC PRODUITS EN ALSACE Visa du CIVA Nº 00004 du 21/11/2013

Acheteur

WUNSCH ET MANN
2 RUE DES CLEFS
6 GRAND'RUE
68920 WETTOLSHEIM
68420 EGUISHEIM

 CVI : 6836580030
 CVI : 6807850010

 Tel. : 0389229125
 Tel. : 0389222020

 SIRET : 91582107800010
 SIRET : 77564227500017

 N° d'accise : FR093101E0063
 N° d'accise : FR092101E0012

Courtier

SARL TRIPONEL N° de Carte Pro :
RUE PRINCIPALE SIRET : 306843376
68500 BERGHOLTZ-ZELL

Tel: 0389760702 Stéphane TRIPONEL (triponelsarl@hotmail.com)

Transactions vrac

AOC	Produit	Mill.	Prix* (en €/HL)	Volume estimé (en HL)	Volume réel (en HL)	Date de Chargt
Alsace	Pinot Gris	2012	210,00 €	150,00 hi	150,00 hl	
	- X-			150,00 ht	150,00 ht	

<sup>\*</sup> Le prix s'entend net, c'est-à-dire hors-taxes et tous escomptes déduits, la cotisation interprofessionnelle ainsi que les commissions de courtage étant à régler séparément.

LE VENDEUR	VU, le Courtier	L'ACHETEUR		
le 21/11/2013,	le 21/11/2013,	le 21/11/2013,		
signé éléctroniquement	signé éléctroniquement	signé éléctroniquement		

Le vendeur déclare être habilité à produire du vin AOC.